

TAXE DE SÉJOUR

Meublés de tourisme et taxe de séjours : rappel des démarches !



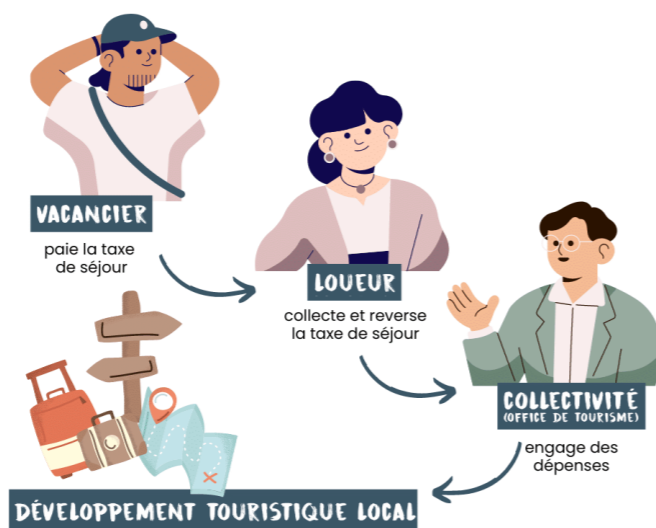
La commune de Dœuil-sur-le-Mignon, en lien avec la Communauté de communes des Vals de Saintonge, rappelle aux propriétaires de meublés de tourisme et de chambres d'hôtes que **certaines démarches sont obligatoires avant toute mise en location.**

La déclaration des hébergements s'effectue en ligne sur la plateforme <https://www.declaloc.fr/>. Après création du compte, celle-ci est validée par la commune (Mme DEFOIS). Cette validation est indispensable pour pouvoir exploiter le logement en toute légalité.

Une fois cette étape réalisée, les nuitées doivent être déclarées et la taxe de séjour acquittée via le site dédié <https://valsdesaintonge.taxesejour.fr/>. Ce portail regroupe également l'ensemble des informations utiles relatives aux tarifs, aux modalités de déclaration et aux procédures en vigueur.

Mme DEFOIS se tient à la disposition des hébergeurs pour tout accompagnement ou renseignement complémentaire au 06 79 05 43 97.

Ces démarches, obligatoires, participent au financement des actions de promotion touristique du territoire menées par la Communauté de communes des Vals de Saintonge. La commune invite les propriétaires concernés à s'assurer que leur situation est bien régularisée.



Bulletin d'informations municipales – 2/2026

LE MOT DU MAIRE



Chers concitoyens,

L'épisode caniculaire de fin mai nous rappelle que le dérèglement climatique est bien réel. Il entraîne des épisodes de plus en plus marqués. Il y a 3 mois, les riverains du Mignon se questionnaient sur la nécessité de monter les meubles à cause des crues ; aujourd'hui les douves, au niveau du lavoir, sont asséchées et le « Non » et le « Mignon » ont un débit très faible. Les températures très élevées de fin mai ont fragilisé les plus faibles. Soyons vigilants et portons attention à ceux qui nous entourent pour prévenir des accidents. Dans le cadre du plan de sauvegarde de la commune, nous allons contacter les personnes de plus de 65 ans pour savoir si elles souhaitent être contactées durant les situations de « crises ». Suite aux élections en mars, auxquelles les Dœuillois ont participé massivement, une nouvelle équipe municipale a pris ses fonctions. Je vous remercie pour la confiance que vous m'avez accordée. Je vais poursuivre avec la nouvelle équipe, le travail de ces dernières années avec la volonté de ne pas augmenter la pression fiscale. Nadine PICQUET, 1ère adjointe me seconde sur la partie administrative et communication, et Arnaud CLERCY sur la partie technique et les agents municipaux.

Nous venons de définir le plan d'action communal jusqu'en 2028. Sa réalisation dépendra surtout des subventions que nous pourrions obtenir.

Vous avez pu voir dans la commune Adama, travaillé avec Benoit, en attendant l'embauche d'un deuxième agent dont la fiche de poste sera plus axée sur la maçonnerie et l'entretien des bâtiments.

Le dossier central de ce mandat sera basé sur le centre bourg avec l'aménagement de l'ancienne coop et la réserve, ainsi que l'aménagement de la zone humide près de l'église. Pour la zone humide, la réflexion va se faire en partenariat avec le service du département et le technicien rivière du SMBVSN, ainsi qu'avec les propriétaires concernés. Pour les bâtiments à l'angle de la rue des Écoles, une commission sera constituée prochainement pour prolonger le travail du CAUE 17 et établir un projet dont la réalisation pourrait commencer en 2029.

Je tiens à féliciter les jeunes du village pour avoir organisé autour de Luc AUTEFFE et Lina DELAMARRE leur weekend « ÉquLiberté ». L'organisation parfaite de Luc a permis d'accueillir 80 équipages qui ont découvert la commune dans une ambiance cordiale. Merci également au foyer et à l'EHVS qui les ont soutenu.

Le nouveau conseil continuera de soutenir les associations communales qui contribuent, chacune dans leur domaine, à renforcer le lien social.

L'été et les vacances arrivent, sauf pour nos agriculteurs qui vont réaliser la moisson. Pensez à laisser les voies libres dans le village, pour permettre le passage des engins agricoles et des convois de paille. Je vous souhaite un bel été et vous donne rendez-vous pour le traditionnel 14 juillet.

La Mairie

Horaires d'ouverture

Lundi : 8h30-12h30 / 13h00-17h00
Mercredi : 8h30-12h30 / 13h00-17h00
Vendredi : 8h30-12h30 / 14h00-16h00

Contact

Tél : 05 46 24 62 74
E-mail : mairie@doeuilsurlemignon.fr
Site : www.doeuil-sur-le-mignon.fr
Mairie de Dœuil-sur-le-Mignon

Adresse

11, rue du stade
17330 Dœuil-sur-le-Mignon

EN AOÛT, LE SECRÉTARIAT DE MAIRIE SERA FERMÉ DU 7 AU 26 AOÛT INCLUS

TERRAIN À VENDRE

**IL RESTE ENCORE UN TERRAIN À VENDRE
RUE DES ÉCOLES - 602 m² à 24 € le m²**

AGENDA

- 14 juillet : repas traditionnel du 14 juillet (*s'inscrire en renvoyant le coupon réponse*)
- Fermeture mairie : du 7 au 26 août inclus
- Fermeture agence postale : le 13 juillet—du 17 août au 4 septembre—du 11 au 15 septembre



L'ÉLECTION MUNICIPALE



Lors des élections municipales de mars, la réglementation nous a permis de présenter une liste de 13 candidats. Cette possibilité offre la garantie de pouvoir pourvoir plus facilement les sièges devenus vacants en cas de démission.

Je remercie Laurence Portejoie et Stéphane Guillou d'avoir accepté de figurer sur cette liste, comme remplaçants.

Afin de les associer à la vie municipale, le conseil municipal a décidé de les inviter aux séances du conseil en qualité de personnes qualifiées. Ils peuvent ainsi participer aux échanges et aux débats, sans toutefois prendre part aux votes.

BUDGET COMMUNE 2026

Analyse du CFU (Compte Financier Unique)

Le Compte Financier Unique fait apparaître une hausse des dépenses de fonctionnement sur l'exercice.

Les charges à caractère général augmentent de 18 791,52 €, principalement en raison de l'achat de fournitures pour des travaux réalisés en régie par les services techniques.

Les charges de personnel progressent de 24 472,76 €, notamment du fait du congé maternité de Lauriane et de son remplacement, de l'intégration à temps complet de Benoît dans les effectifs, ainsi que de la mise en place de la participation employeur à l'assurance maintien de salaire (Collecteam).

Du côté des recettes de fonctionnement, plusieurs postes sont en hausse :

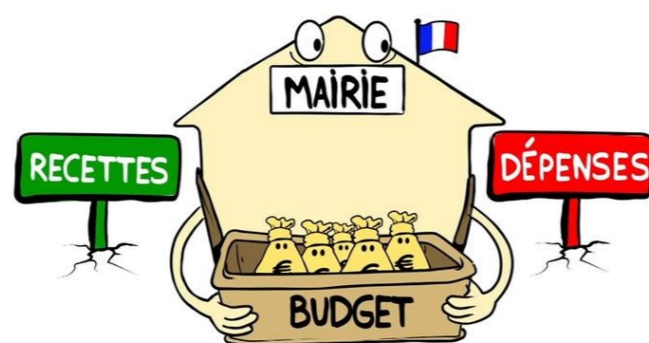
- revenus des immeubles (du à la location du logement 1 rue du Moulin—ancienne mairie) : +10 000 €
- libéralités reçues : +10 800 €
- remboursements de personnel : +6 864,23 €

Au final, la section de fonctionnement dégage un résultat positif de 44 896,84 €. En y ajoutant l'excédent reporté de 207 224,79 €, l'excédent cumulé de fonctionnement s'élève à 252 121,73 €.

En section d'investissement, les dépenses de l'exercice 2025 s'élèvent à 131 267,93 € pour 89 358,18 € de recettes, soit un déficit de 41 909,75 €.

Ce déficit est partiellement compensé par des subventions attendues (DETR) à hauteur de 12 743,50 €, portant le besoin de financement à 29 166,25 €. Celui-ci est largement couvert par l'excédent de fonctionnement cumulé.

Dans ce contexte difficile, la situation financière de la commune est saine et permet d'envisager les investissements pour 2026 sereinement.



LE GRAND CHANTIER DE LA RÉFECTION DE LA VOIRIE

Comme chaque année, le conseil municipal a inscrit à son programme d'entretien des voies communales la réalisation de travaux de « point à temps » sur une grande partie des voies de la commune.

Toutefois, dans un contexte économique marqué par la hausse des coûts des matériaux et du pétrole, le montant de cette prestation a fortement augmenté. Le conseil municipal a donc décidé de reporter ces travaux au troisième trimestre, dans l'espoir d'une amélioration de la situation internationale et d'une baisse des prix du pétrole.

Concernant les travaux prévus à La Brousse et rue du Vivier, l'entreprise initialement retenue ne sera pas en mesure d'intervenir cette année. La commune a donc sollicité d'autres entreprises, qui étudient actuellement le projet et établissent leurs devis.

Le conseil municipal reste pleinement mobilisé afin de garantir la bonne réalisation de ces travaux indispensables à l'entretien et à la sécurité de nos voies communales. Suite à l'épisode pluvieux de cet hiver, les employés municipaux ont étendu 100 tonnes de calcaire pour combler les nids de poules dans les chemins.



ENVIRONNEMENT ET BIODIVERSITÉ

Le rucher communal reprend son envol !

L'an dernier, les frelons asiatiques ont décimé deux des trois ruches de la commune. Grâce à la réactivité de Marie, la troisième ruche a pu être sauvée en étant déplacée à Saint-Félix, sur une parcelle mise à disposition par Patrick Forget.



De retour à Doeuil, les abeilles ont retrouvé un environnement favorable et ont pleinement profité de la saison. Leur travail a permis la production de 20 kg de miel, récoltés à la fin du mois de mai par nos apiculteurs apprentis.

Afin de reconstituer le rucher communal, deux nouveaux essaims en provenance de la Ferme Apicole du Tiffou, à Tonnay-Boutonne, ont été installés le 22 mai. Ils viendront renforcer les colonies existantes et permettront, nous l'espérons, une belle récolte à l'automne.

Nous rappelons à chacun l'importance de rester vigilant face au frelon asiatique. La pose de pièges contribue à limiter sa prolifération. Si vous repérez un nid sur la commune, merci de le signaler rapidement à la mairie afin qu'une intervention puisse être organisée pour le détruire.

Patrimoine communal

Dans le cadre de sa démarche en faveur de la sobriété énergétique, le conseil municipal a engagé des travaux d'amélioration dans plusieurs logements communaux.

Une isolation complémentaire a été réalisée dans les logements situés aux 5 et 5 bis rue des Écoles ainsi qu'au 1 rue du Moulin.



Par ailleurs, des radiateurs à inertie ont été installés afin d'améliorer le confort des occupants tout en réduisant la consommation énergétique. Les volets ont fait l'objet d'une remise en état : certains ont été réparés, tandis que les plus dégradés ont été remplacés. Enfin, les travaux de peinture sur les ouvertures et les volets ont été réalisés.

Ces aménagements contribuent à la préservation du patrimoine communal tout en favorisant les économies d'énergie.



La renaissance du lavoir



Achat d'une remorque

Pour optimiser le temps de travail des employés municipaux, le conseil a décidé d'acquérir une nouvelle remorque.



Prévisionnel dépenses d'investissement

Remboursement d'emprunt	11 003,44 €
Citerne incendie	1 000,00 €
Achat terrains	3 000,00 €
Panneaux de signalisation	3 500,00€
Réfection voirie	75 000,00 €
Rénovation salle des fêtes	130 000,00 €
Aménagement extérieur 1 rue du Moulin	6 000,00 €
Nature & Transition	1 000,00 €
Achat matériel communal	3 000,00 €
Aménagement cimetière	9 000, 00 €
Circuit de randonnée	9 500 €
TOTAL	252 003,44 €



Aménagement cimetière Autres investissements Circuit de randonnée
Remboursement d'emprunt Réfection voirie Rénovation salle des fêtes

Prévisionnel recettes d'investissement

FCTVA	14 000,00 €
Subvention de l'État : DETR	43 505,15 €
Subvention du département	34 569,91 €
Subvention autres (région—Séolis)	13 602,54 €
Autofinancement (résultat section de fonctionnement)	145 325,84 €
TOTAL	252 003,44 €



Autofinancement FCTVA Subvention Département Subvention État (DETR)
Subventions autres (Région / Séolis)

Subventions versées aux associations

Malgré un contexte économique plus contraint, la nouvelle équipe municipale maintient son soutien aux associations communales qui animent la vie locale, ainsi qu'aux organismes extérieures qui contribuent au service des Dœuillois.

La commune accompagne ainsi plusieurs actions de solidarité et de service à la population.

L'ADMR a notamment assuré 1 678 heures de service à la personne et réalisé 750 livraisons de repas sur le territoire communal.

Par ailleurs, la commune a renforcé sa participation à la Banque alimentaire afin de soutenir les dispositifs d'aide aux personnes en difficulté.

Soutien à l'amical des pompiers. N'oublions pas que les pompiers sont bénévoles. Ils sont intervenus 27 fois sur la commune en 2025.

Une subvention a également été attribuée à l'école de Villeneuve pour contribuer au financement de son voyage de fin d'année.

Enfin, elle participe au financement d'établissements scolaires proposant des approches pédagogiques alternatives et accueillant des enfants de la commune.

ACCA Doeuil	500,00 €
APE RPI Villeneuve Doeuil St Séverin La Croix	400,00 €
Club de foot EHVS	900,00 €
La joie de Vivre	200,00 €
Foyer rural	900,00 €
Les mélodies du bonheur	200,00 €
ADMR Loulay	150,00 €
Amicale des sapeurs pompiers	150,00 €
Banque alimentaire	100,00 €
École Richemond	50,00 €
MFR Saint-Denis-du-Pin	200,00 €
École de Villeneuve-la-Comtesse	500,00 €
Chambre des Métiers	50,00 €
TOTAL	4 300,00 €



● ACCA Doeuil ● APE RPI Villeneuve Doeuil St Séverin La Croix ● Autres associations
● Club de foot EHVS ● Foyer rural ● École de Villeneuve-la-Comtesse

Cérémonie du 8 mai

Sous un magnifique soleil, les habitants se sont réunis au Monument aux Morts pour la cérémonie commémorative du 8 Mai.

Après la lecture du message de la ministre des Armées et des Anciens Combattants, l'appel aux morts a été prononcé. Cette année, il rendait également hommage aux militaires morts en opérations extérieures. Une minute de silence a ensuite été observée avant que l'assemblée ne reprenne ensemble les paroles de la Marseillaise.

La municipalité remercie chaleureusement la cinquantaine de personnes présentes pour leur participation à cette cérémonie du souvenir, en hommage à celles et ceux qui ont sacrifié leur vie pour notre liberté.

À l'issue de la cérémonie, un moment convivial au Moulin à Café a permis de renforcer les liens entre les habitants et d'échanger avec les nouveaux arrivants de la commune.



LA VIE MUNICIPALE

La salle des fêtes se refait une beauté !

Après la finalisation du dossier administratif avec la sous-commission d'accessibilité, les travaux de rénovation de la salle des fêtes ont débuté comme prévu le 4 mai.

L'entreprise LB Maçonnerie est intervenue pour découvrir la structure et procéder à plusieurs renforcements : dont le doublement des arbalétriers et la pose de nouveaux contreventements entre les fermettes. Deux raidisseurs ont également été installés afin d'assurer une meilleure stabilité de l'ensemble.

Un faitage à sec a remplacé l'ancien dispositif maçonné, permettant d'alléger la charpente tout en améliorant la durabilité de la toiture.

Ces travaux, achevés fin mai, ont permis de retrouver des lignes de toiture parfaitement alignées et ont reçu la validation de l'organisme de contrôle de sécurité compétent.

Avant

Après



Les travaux se poursuivent avec la pose du plafond en plaques de plâtre et la réalisation de l'isolation par la société TCPI de Surgères. Les interventions d'électricité sont assurées par la société Thionnet Électricité, tandis que la société Geay Menuiserie prend en charge la pose des menuiseries extérieures ainsi que des volets roulants.

Le planning prévisionnel est respecté, voire légèrement en avance, ce qui devrait permettre une réouverture de la salle des fêtes à la rentrée.